


SOJAM 2 mail des Cerclades CS 20808 CERGY 95015 CERGY-PONTOISE Cedex Tél : 01.34.02.46.60 Fax : 01.30.37.15.90	FICHE DE DONNEES SECURITE	Réf. : VOL 1-1+-5-5+
		Création : 10/09/1993
		Révision : 19 Du 16/08/2016

1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE	<p><i>1.1 Identificateur de produit :</i></p> <p style="text-align: center;">ACTO Volants aérosol</p> <p><i>1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance et utilisations déconseillées (pour plus de détails se reporter à la notice technique) :</i></p> <p>Utilisation conseillée : Aérosol insecticide pour la destruction des insectes volants dans les locaux et les habitations. Biocide TP18. Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées</p> <p><i>1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :</i></p> <p>- Fournisseur : SOJAM (Voir cadre ci-dessus) Email : s.laboratoire@la-cgi.com</p> <p><i>1.4 Numéro d'appel d'urgence :</i> Tél. d'urgence : Orfila : 01 45 42 59 59</p>
---	--

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS #	<p><i>2.1 Classification du mélange :</i></p> <p>Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations. Aérosol inflammable, cat.1 (H229) Aquatique aigüe et chronique (H400, H410)</p> <p><i>2.2 Eléments d'étiquetage :</i></p> <p>Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations.</p> <div style="text-align: center;">  <p>DANGER</p> </div> <p>EUH 208 Contient de la perméthrine (ISO) H222 Aérosol extrêmement inflammable. H229 Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251 Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. P501 Eliminer l'emballage vide ou le produit non utilisé dans une déchetterie.</p>
-------------------------------------	---

2 - IDENTIFICATION
DES DANGERS #2.3 Autres dangers : N/A

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH :
<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>
 Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3 - COMPOSITION /
INFORMATION SUR
LES COMPOSANTS
#3.2 Mélanges :

<i>Composant</i>	<i>N°CAS N°CE</i>	<i>Classification 1272/2008/CE</i>	<i>Concentration % m/m</i>
<i>Butane (contient moins de 0.1% de butadiène)</i>	<i>CAS: 106-97-8 EC: 203-448-7 REACH : 01-2119474691-32</i>	<i>GHS 02 GHS 04, Dgr H:220 H280</i>	<i>25 – 50 %</i>
<i>Hydrocarbure, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2%</i>	<i>CE : 918-481-9 REACH : 01-2119457273-39</i>	<i>GSH 08 H304 EUH 066</i>	<i>2.5% -10 %</i>
<i>Pipéronyl butoxyde</i>	<i>CAS : 51-03-6 CE : 200-076-7</i>	<i>GSH 09 H400 H410</i>	<i>< 1%</i>
<i>Perméthrine (ISO)</i>	<i>CAS : 188023-86-1 CE : 247-404-5</i>	<i>GSH 07 GSH 09 H332 H302 H317 H400 H410</i>	<i>< 1%</i>
<i>Tétraméthrine</i>	<i>CAS : 7696-12-0 CE : 231-711-6</i>	<i>GSH 09 H400 H410</i>	<i><1%</i>
<i>Nitrite de sodium</i>	<i>CAS : 7632-00-0 EC : 231-555-9 REACH : 01-2119471836-27</i>	<i>GSH 06 GSH 09 GSH 03 H272 H301 H400</i>	<i><1%</i>

4 - PREMIERS
SECOURS4.1 Description des premiers secours :

LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

NE JAMAIS LAISSER SEULE LA PERSONNE INTOXIQUEE.

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements souillés. Laver immédiatement et abondamment la peau avec de l'eau. En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et soigneusement avec beaucoup d'eau ou une solution oculaire pendant 10 minutes au moins, en maintenant les paupières écartées. En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste

En cas d'inhalation : Emmener le sujet à l'air libre, en cas de difficulté respiratoire appeler un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle : En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter immédiatement un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette.

Numéro d'appel des secours médicalisés : 15 ou 18

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucune donnée n'est disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Aucune donnée n'est disponible.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	<p>Inflammable. Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.</p> <p><u>5.1 Moyens d'extinction :</u> Refroidir les récipients fermés exposés au feu par de l'eau pulvérisée pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.</p> <p>Moyens d'extinction conseillés : eau pulvérisée ou brouillard d'eau ; eau avec additif AFF (Agent Formant Film Flottant), halons, mousse, poudres polyvalents ABC, poudres BC, dioxyde de carbone (CO₂).</p> <p>Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau</p> <p><u>5.2 Dangers particuliers résultant du mélange :</u> Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peuvent se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), dioxyde d'azote (NO), dioxyde d'azote (NO₂)</p> <p><u>5.3 Conseils aux pompiers :</u> Équipement de protection contre le feu : Les sauveteurs doivent porter des appareils de protection respiratoire autonomes isolants et des vêtements de protection.</p>
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	<p><u>6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :</u> Porter des vêtements de protection (gants néoprène, bottes de sécurité, lunettes...) Prévenir les risques liés à l'inhalation de vapeurs. Éliminer les flammes de la zone intéressée.</p> <p>Pour les non-secouristes : A cause des solvants organiques contenus dans le mélange, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.</p>
6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL	<p>Pour les secouristes : Les intervenants sont équipés d'équipements de protections individuelles appropriées (se référer à la section 8).</p> <p><u>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :</u> Ne pas laver à grande eau (risque de pollution de la nappe). Éviter toute contamination des égouts, des eaux de surface, du sol, ...</p> <p><u>6.3 Méthode et matériel de confinement et de nettoyage :</u> Contenir et recueillir les fuites avec une matière absorbante non combustible (sable, terre, vermiculite, terre de diatomées) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.</p> <p><u>6.4 Références à d'autres sections :</u> Se référer à la section 8 pour l'équipement de protection approprié et à la section 13 pour le traitement des déchets.</p>
7 - MANIPULATION ET STOCKAGE	<p><u>7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procéder par de brèves pressions sans pulvérisations prolongées. - Ne pas pulvériser sur les denrées alimentaires ni près ou sur les animaux (oiseaux, poissons) et plantes - Ne pas respirer l'aérosol. - Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant l'utilisation. - Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE	<p>- Eviter le contact avec la peau et les yeux. - Se laver les mains après utilisation. - Bien ventiler après usage. - Ne pas percer ou brûler, même après usage. - Agiter avant emploi.</p> <p><u>7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris certaines incompatibilités:</u> Les locaux de stockage doivent être en conformité avec la législation en vigueur y compris les circuits électriques. - Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris celles pour animaux. - Stocker dans un local ventilé. - Emballages : toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. - Récipient sous pression à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50° C.</p> <p>ATTENTION : Conserver à l'écart de toute flamme, source d'étincelles, appareils électriques en fonctionnement.</p> <p><u>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :</u> Aérosol insecticide pour éliminer les insectes volants dans les locaux et les habitations. Biocide TP18.</p>
8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE	<p><u>8.1 Paramètres de contrôle :</u> VME et VLE de la préparation : non déterminée</p> <p>Valeurs limites d'exposition professionnelle (source INRS) : Butane : VME : 800 ppm et 1900 mg/m³</p> <p><u>8.2 Contrôle de l'exposition :</u> Protection des mains : Port de gants recommandé (caoutchouc nitrile (copolymère butadiène-acrylonitrile NBR), PVA (alcool polyvinylique)) Protection des yeux : Port obligatoire de lunettes conformes à la norme NF EN166. Protection de la peau : Port de vêtement de protection obligatoire. Protection respiratoire : Ne pas utiliser en espace clos et non ventilé. Eviter toute inhalation.</p>
9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	<p><u>9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :</u> Etat physique : Récipient sous pression</p> <p><u>9.2 Autres informations :</u> Données non disponibles.</p>
10 - STABILITE ET REACTIVITE	<p><u>10.1 Réactivité :</u> Aucune donnée n'est disponible. <u>10.2 Stabilité chimique :</u> Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage. <u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses :</u> Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote. <u>10.4 Conditions à éviter :</u> Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux. Eviter : - l'échauffement - la chaleur - l'humidité - l'accumulation de charges électrostatiques - l'humidité</p> <p><u>10.5 Matières incompatibles :</u> acides forts et agents oxydants forts. <u>10.6 Produits de décomposition dangereux :</u> La décomposition thermique peut dégager/former du monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂), oxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO₂).</p>

11 - INFORMATIONS
TOXICOLOGIQUES11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Mélange : informations non disponibles.

Toxicité aiguë :**TETRAMETHRINE :**

DL50 ingestion > 5000 mg/kg Espèce : Rat

DL50 cutanée > 2000 mg/kg Espèce : Rat

CL50 inhalation > 2.73 mg/l Espèce : Rat

PIPERONYL BUTOXYDE

DL50 ingestion = 4750 mg/kg Espèce : Rat

DL50 cutanée > 2000 mg/kg Espèce : Lapin

CL50 inhalation > 2.73 mg/l Espèce : Rat

PERMETHRINE

DL50 ingestion : 430-4000 mg/kg Espèce : Rat

DL50 ingestion : 540-2690 mg/kg Espèce : Souris

DL50 cutanée = 550 mg/kg Espèce : Rat

CL50 inhalation > 685 mg/m³ air Espèce : Rat

Irritation moyenne pour la peau et les yeux (lapin). Moyennement sensibilisant pour la peau.

NITRITE DE SODIUM

DL 50 ingestion = 180 mg/kg Espèce : Rat

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas de contact avec les yeux : Irritation et dommages réversibles.

En cas de contact avec la peau : risque de sensibilisation cutanée.

En cas d'inhalation : Irritation possible du nez et des voies respiratoires. Irritant pour les muqueuses.

12 - INFORMATIONS
ÉCOLOGIQUES12.1 Toxicité

Éviter tout rejet dans le milieu naturel et dans les égouts.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mélange : Aucune information disponible.

TETRAMETHRINE

Toxicité pour les poissons : CL50 = 0.0037 mg/l (96h) Espèce : Oncorhynchus mykiss

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.11 mg/l (48h) Espèce : Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CEr50 = 0.94 mg/l (72h)

PIPERONYL BUTOXYDE

Toxicité pour les poissons : CL50 = 3.94 mg/l (96h) Espèce : Cyprinodon variegatus

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 0.51 mg/l (48h) Espèce : Daphnia magna

Toxicité pour les algues : CEr50 = 2.09 mg/l (72h) Espèce : Scenedesmus capricornutum

PERMETHRINE

Toxique pour les poissons et les planctons.

Toxicité pour les poissons : CL 50 sur poisson : 2,5 µg/l (truite arc-en-ciel) (48 h)

Toxicité pour les algues : CL 50 sur Daphnia Magna : 0,6 µg/l (48h)

Abeilles : toxique pour les abeilles DL50 (24 h) (orale) 0.098 g/abeille; (topique) 0.029 g/abeille.

NITRITE DE SODIUM

Toxicité pour les poissons : CL50 ≥ 0.54 mg/l (96h) Espèce : Oncorhynchus mykiss

12.2 Persistance et dégradabilité : N/A

12.3 Potentiel de bioaccumulation : N/A

12.4 Mobilité dans le sol : N/A

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : N/A

12.6 Autres effets néfastes : Non disponible.

13- ELIMINATION

13.1 Méthode de traitement des déchets :**Déchets / produits non utilisés :**

Eliminer les emballages vides ou non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie.

Ne pas rejeter à l'égout ou dans les cours d'eau le produit.

Emballages souillés :

S'assurer de l'impossibilité de réutiliser les emballages souillés. Ne pas percer ou brûler même après usage.

14 - INFORMATIONS
RELATIVES AU
TRANSPORT14.1 Numéro ONU : 195014.2 Nom d'expédition des Nations Unies : Aérosol contenant plus de 45 % de matière inflammable14.3 Classe(s) de danger pour le transport :

ADR : Classe de danger : 2, étiquette 2.1 , code de classification : 5F, code tunnel : D

IMDG : Classe 2.1, FS : F-D, S-U, Polluant marin : OUI (tétraméthrine, perméthrine, pipéronyl butoxyde)

14.4 Groupe d'emballage : -14.5 Dangers pour l'environnement : OUI (tétraméthrine, perméthrine, pipéronyl butoxyde)15 - INFORMATIONS
REGLEMENTAIRES
#15.1 Réglementation/législation particulières à la substance en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Dispositions particulières : Aucune donnée n'est disponible.

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

<i>Nom</i>	<i>CAS</i>	<i>Quantité</i>	<i>TP</i>
Perméthrine	52645-53-1	0.13	TP18
Tétraméthrine	7696-12-0	0.13	TP18
Pipéronyl butoxyde	51-03-6	0.25	TP18

Rubriques ICPE : 4320 - 4510

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français :

N° TMP Libellé

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel :

84 hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges, hydrocarbures halogénés liquides; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques; alcools, glycols, éthers de glycol; cétones; aldéhydes; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane; esters; diméthylformamide et diméthylacétamine; acétonitrile et propionitrile; pyridine; diméthylsulfone, diméthylsulfoxyde.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés affectés à certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

Surveillance médicale renforcée pour les salariés qui réalisent des travaux fixés dans l'arrêté du 11 juillet 1977.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Le fournisseur de cette fiche de sécurité n'a pas effectué d'évaluation de la sécurité chimique.

16 - AUTRES
INFORMATIONS
#

Fiche de sécurité au format REACH 453/2010, les paragraphes modifiés sont signalés par #.
Références bibliographiques : FDS des principaux constituants.
Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Libellé des phrases H mentionnées en section 3 :

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.